

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13279-1:2005

Plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 1: Définitions et prescriptions

Gipsbinder und Gips-Trockenmörtel - Teil
1: Begriffe und Anforderungen

Gypsum binders and gypsum plasters -
Part 1: Definitions and requirements

06/2005



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13279-1:2005 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13279-1:2005.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 1: Définitions et prescriptions

Gipsbinder und Gips-Trockenmörtel - Teil 1: Begriffe und Anforderungen

Gypsum binders and gypsum plasters - Part 1: Definitions and requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 20 octobre 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	6
4 Types de liants à base de gypse et de plâtres pour enduit	7
5 Prescriptions	8
6 Évaluation de la conformité	12
7 Désignation des liants à base de gypse et plâtres pour enduit	14
8 Marquage, étiquetage et emballage	15
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des directives UE	16
Bibliographie	22

Avant-propos

Le présent document (EN 13279-1:2005) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 241 "Plâtre et produits à base de plâtre", dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **décembre 2005**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **mars 2007**.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles **de la (de) Directive(s) UE**.

Pour la relation avec **la (les) Directive(s) UE**, voir l'Annexe **ZA** informative, qui fait partie intégrante du présent document.

La présente norme ne remplace aucune Norme européenne existante.

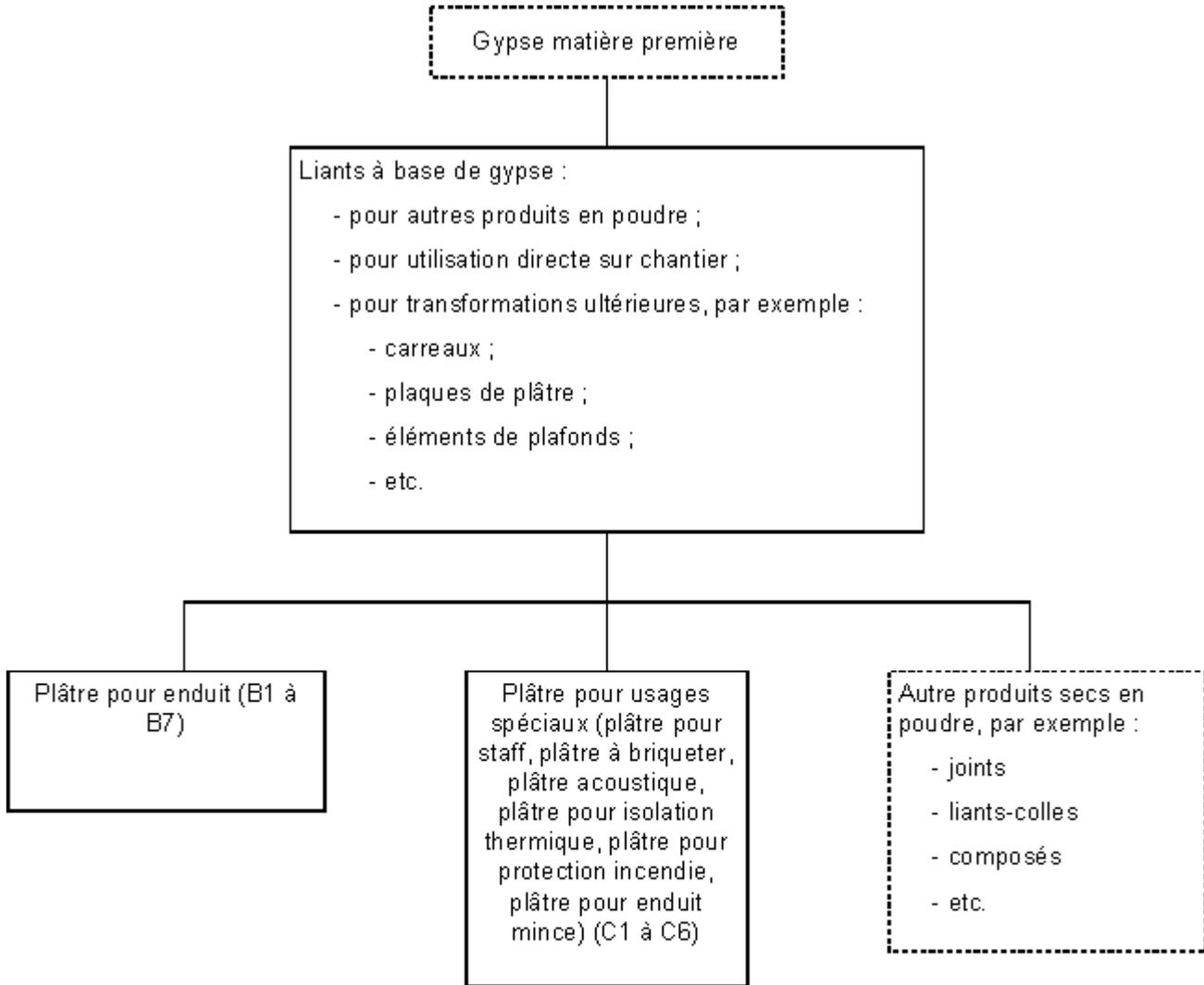
La présente Norme européenne, sous le titre général "*Plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment*", se compose de deux parties :

- *Partie 1 : Définitions et prescriptions*
- *Partie 2 : Méthodes d'essai*

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

Le diagramme 1 représente la famille des liants à base de gypse et plâtres pour enduit.



Couvert par la présente Norme européenne



Non couvert par la présente Norme européenne

Diagramme 1 — Famille des liants à base de gypse et plâtres pour enduit

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les caractéristiques et les performances des produits en poudre à base de liants plâtre utilisés dans le domaine du bâtiment. Sont inclus les plâtres de construction prémélangés utilisés comme enduits sur les murs et plafonds à l'intérieur des constructions, appliqués sous forme de finitions aptes à recevoir une décoration. Ces produits sont formulés spécialement pour répondre aux exigences de l'utilisation grâce à l'ajout d'additifs/adjuvants, de granulats et d'autres liants. La norme couvre les plâtres de construction et les enduits à base de plâtre destinés aux applications manuelles et mécaniques.

La présente Norme européenne s'applique également aux liants à base de gypse destinés à l'usage direct sur chantier et à la transformation ultérieure en carreaux, plaques de plâtre, ouvrages en staff et éléments de plafonds en plâtre. Le plâtre à briqueter est également inclus.

La présente norme ne concerne pas le sulfate de calcium utilisé comme liant pour les chapes de sols.

La présente Norme européenne définit les essais de référence concernant les caractéristiques techniques et permet l'évaluation de la conformité des produits couverts par la présente Norme européenne.

La chaux de construction sous forme d'hydroxyde de calcium est utilisable comme liant complémentaire avec un liant à base de gypse. Si ce dernier constitue l'élément principal actif d'un enduit, alors cet enduit est couvert par la présente norme. Si la chaux de construction constitue l'élément principal actif de l'enduit, alors cet enduit est couvert par l'EN 998-1.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 12664, *Performance thermique des matériaux et produits pour le bâtiment – Détermination de la résistance thermique par la méthode de la plaque chaude gardée et la méthode fluxmétrique – Produits secs et humides de moyenne et basse résistance thermique.*

EN 13279-2:2003, *Plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment – Partie 2 : Méthodes d'essai.*

EN 13501-1, *Classement au feu des produits et éléments de construction – Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu.*

EN 13501-2, *Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment – Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation.*

EN ISO 140-3, *Acoustique – Mesurage de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 3 : Mesurage en laboratoire de l'affaiblissement des bruits aériens par les éléments de construction (ISO 140-3:1995).*

EN ISO 354, *Acoustique – Mesurage de l'absorption acoustique en salle réverbérante (ISO 354:2003).*

EN ISO 717-1, *Acoustique – Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 1 : isolement aux bruits aériens (ISO 717-1:1996).*

EN ISO 6946:1996, *Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthode de calcul (ISO 6946:1996).*

EN ISO 9001:2000, *Systèmes de management de la qualité – Exigences (ISO 9001:2000).*

EN ISO 10456, *Matériaux et produits du bâtiment – Procédures pour la détermination des valeurs thermiques déclarées et utiles (ISO 10456:1999).*

ISO 3049, *Plâtres – Détermination des caractéristiques physiques du produit en poudre.*